

Mairie de MARQUEFAVE
2, route de Carbonne 31390
☎ 05.61.87.85.13
contacts@marquefave.fr

AFFICHE de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la mairie, **le lundi 18 novembre 2024 à 19 heures.**

ORDRE DU JOUR :

BUDGET

1/ demande de subvention de l'association « résonnance », école de musique de Carbonne

ÉCOLES

2/ renouvellement de la convention RPI Lacaugne-Marquefave

URBANISME

3/ demande de moratoire sur la trajectoire ZAN (zéro artificialisation des sols)

ASSEMBLÉE

4/ vacance d'un poste d'Adjoint au Maire

ADMINISTRATION

5/ actualisation des statuts de la CCV (communauté de communes du Volvestre)

6/ contrat de prévoyance des agents territoriaux

7/ présentation du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service du SMDEA

TRAVAUX

8/ réfection du mur du cimetière

Fait à Marquefave, le 12 novembre 2024

Le Maire,



Éric PAYEN

